



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2016

Publication : 19/05/2016

Commune de Serra di Ferro  
Cumuna di Serra di FarruPour l'"autorité Compétente"  
par délégation**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 mars 2016****Présidence : Monsieur Antoine GIORGI**

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
11	11	9	15 mars 2016

**N° 16/26****Objet : Tarifs du port**

L'an deux mil seize, le 26 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI.

**Présents** : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI

**Absent ou excusé** : Monsieur Olivier BURESI, Madame Coralie MANCINI

**Pouvoirs** : Madame Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI

**Secrétaire** : Monsieur Jean ALFONSI

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que suite à la réalisation des travaux de restructuration du port JB TOMI les zones de mouillage organisé ont été réaménagées.

La commune est en mesure de proposer de nouvelles prestations conformes aux attentes des plaisanciers et des professionnels, qui ont nécessité un investissement important.

Cependant, malgré l'augmentation des tarifs effectuée l'année dernière, les résultats n'ont pas été ceux escomptés.

Or, il est impératif de répondre à l'obligation légale d'équilibre du budget. Une actualisation des tarifs des mouillages organisés et du prix du passage au port est donc nécessaire.

Le Conseil du Port, consulté le 18 mai 2016, a émis un avis favorable à la proposition des nouvelles grilles tarifaires.

Ces dernières sont consultables dans les documents joints en annexe.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



M.P. BARTOLI  
Le Maire Adjoint